

# **COMMUNE DE CHASSIERS**

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 08 DECEMBRE 2020**

**Présents** : Madame Hélène MOUTERDE - Monsieur Christian HERNANDEZ - Madame Pascale GIRAUD - Monsieur Nicolas CHARRIER - Madame Dominique MOLLEN - Monsieur Amaël RAPHANEAU - Madame Muriel PAOLI - Monsieur Alain FERRIER - Madame Marie MONTARDRE - Madame Malika HARDOUZ - Monsieur Guillaume SUERINCK - Monsieur Wilfrid KOB - Monsieur Jean-Marie KNOCKAERT - Madame Sabine AUDREN - **Absent** : - Monsieur Franck BASTIEN - **Secrétaire de séance** : Madame Pascale GIRAUD  
**Début du conseil municipal à 18 h - Fin de séance à 19h30**

### **1- CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF (augmentation horaire hebdomadaire)**

Par 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal créé le poste d'adjoint administratif à temps non complet à 28 heures (au lieu de 22 heures 30).

### **2 - DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE CHASSIERS AFIN DE PERMETTRE LA REALISATION D'UN PROJET D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE**

Par 10 VOIX POUR, 02 ABSTENTIONS, 02 VOIX CONTRE, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en compatibilité du PLU de CHASSIERS dans le cadre de la procédure de déclaration de projet, en lien avec le projet de Domaine des Ranchisses. Ce dernier prévoit un bâtiment hôtel de 12 chambres avec une salle polyvalente/fitness, un parc résidentiel hôtelier de 35 chambres, une piscine couverte, un terrain de « lawn bowls », des terrains de boules et 35 chambres pour le personnel. Environ 2900m<sup>2</sup> de surface de plancher vont être ajoutés au domaine existant.

### **3 FUSION DES REGIES DE RECETTES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, créé une régie UNIQUE de recettes appelée « mairie de CHASSIERS ». Les produits encaissés sont le restaurant scolaire, la garderie, le spectacle des festivités, la location des salles.

### **4- DELIBERATION SUR LA REMISE DU LOYER**

Par 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer la remise du loyer du bar le VER OTOF pour le mois de janvier 2021.

### **5 - PROJET REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal, auparavant obligatoire pour communes de 3 500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1 000 habitants et plus depuis le 1<sup>er</sup> mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT). Ce document est consultable en mairie.

### **6- EMPLACEMENT RESERVE NUMERO 38 (ROUTE DES JULIENNES)**

Par 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal accepte d'acquérir l'emplacement réservé numéro 38 qui est sur la parcelle D 2868, d'une superficie de 31 m<sup>2</sup> et autorise Madame le Maire à passer l'acte en la forme administrative avec Monsieur et Madame Michel DELALANDE, désigne le premier adjoint, Monsieur Christian HERNANDEZ-MARTINEZ, pour signer l'acte.

### **VENTE LOT NUMERO 6 - ECO QUARTIER DU PRADEL - MANDAT IRS**

Par 14 VOIX POUR, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention de mandat avec l'agence IRS de LARGENTIERE pour la vente du lot numéro 6 à l'éco quartier du Pradel et à réaliser l'étude géotechnique du sol

## **8 - ACQUISITION DE L'ANCIEN TERRAIN DE LA STATION D'EPURATION**

Par 13 VOIX POUR ET 01 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à faire intervenir un géomètre et à acquérir le terrain de l'ancienne station d'épuration

## **9 - CONVENTION DE MANDAT SEBA/AMENAGEMENT PLACE DES MAGNANS**

Par 14 VOIX POUR, le Conseil autorise Madame le Maire à signer une convention de mandat avec le SEBA pour la réalisation des réseaux, dans le cadre de l'aménagement du centre village.

Aux vues de la complexité du chantier et surtout de la gestion de la circulation dans notre village avec ses rues étroites et dans le souhait de réaliser ces travaux le plus efficacement possible, le SEBA déléguerait la maîtrise d'ouvrage sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement à la collectivité.

## **II - INFORMATIONS DIVERSES**

Madame le maire donne un compte-rendu au conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs (article l 2122-23 du c.g.c.t.)

Intervention des Conseillers municipaux :

- Madame Pascale GIRAUD, deuxième adjointe, informe les élus de sa démission au sein du conseil municipal, à la date du 01 janvier 2021
- Monsieur Jean-Marie KNOCKAERT souhaiterait que la collectivité étudie la possibilité d'aménager une calade dans le village en lien avec une demande d'une riveraine